

Cher Membre Admissible au Vote de l'ACTRA,

Vous êtes admissible à voter sur la ratification du Protocole d'Entente de principe conclu avec la Canadian Broadcasting Corporation (CBC) visant la prolongation de trois ans, avec effet rétroactif au 1er juillet 2022, des Ententes Radio et Télévision de l'ACTRA-CBC.

Si elle est ratifiée, les modalités et conditions actuelles seront prolongées jusqu'au 30 juin 2025 et comprendront les augmentations rétroactives suivantes de 9 % des tarifs:

- 3,5 % à compter du 1er juillet 2022
- 3,5 % à compter du 1er juillet 2023
- 2 % à compter du 1er juillet 2024

En plus d'obtenir des gains financiers importants pour les membres de l'ACTRA, une équipe de négociation dédiée à la CBC sera mise sur pied afin de préparer les négociations à part entière qui débiteront le 24 novembre 2025.

Le Conseil National de l'ACTRA a approuvé à l'unanimité ce Protocole d'Entente.

Une fois que vous aurez reçu le courriel contenant les instructions de vote de la part d'ElectionBuddy, veuillez lire attentivement le Protocole d'Entente et la Foire Aux Questions qui l'accompagne. Après avoir pris connaissance de ces documents, vous pouvez exercer votre droit de vote en remplissant le bulletin de vote en ligne.

N'oubliez pas de voter avant le 26 août 2025 à 12 h (midi) HE.

En toute solidarité,



Eleanor Noble
Présidente Nationale de l'ACTRA



Marie Kelly
Directrice Exécutive Nationale et
Négociatrice en chef de l'ACTRA